



Finances, achats et système d'information
Commande publique

Décision n° 2020-255

Objet : Marché relatif à l'entretien des terrains de tennis

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 14 septembre 2020 sur les supports de publication du e-marchepublics (avis n°735205) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°3567634),

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Ville,

Considérant que l'offre de la société S.L.T.E est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer le marché relatif à l'entretien des terrains de tennis dont le siège social est au 30-32 rue Léon Protais - 95110 SANNOIS, pour un montant annuel de 13 820 euros HT.

PRECISE que le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible trois fois par périodes de un an.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 10 novembre 2020



Philippe LAURENT